NOTE DE CONJONCTURE

MOIS 3



Emprunt

Vous empruntez 7 000 \in à votre banque sur 2 ans à un taux annuel de 4,91% avec l'assurance, soit 0,40% en taux mensuel.

Vous avez opté pour un taux fixe. Vous avez négocié qu'il n'y ait pas de pénalité en cas de remboursement anticipé, mais celui-ci ne pourra pas intervenir avant la deuxième année.

Le remboursement se fera par mensualité constante à partir du mois 3.







Vous pouvez mettre en place un service de réservation des séances en ligne avec paiement en ligne. Si vous mettez en place ce système, vous y consacrez : 8 h le premier mois + un coût initial (800 € HT). Il faut rétrocéder 0 % de commission pour le paiement en ligne. Le paiement des 800 € HT est prévu au comptant.

Toutes les réservations seront réalisées en ligne. Vous gagnez 4 h tous les mois (le premier mois inclus) sur les 10 heures de temps administratif qui était consacré à l'encaissement des chèques, aux réunions et aux formalités diverses.

On considère que les 800 €HT proviennent de deux factures, une de 350 € HT d'un prestataire pour l'intégration du module de paiement et une de 450 € HT d'un autre prestataire pour le module de paiement en ligne intégré au site. Le total 800 € ne subit donc pas d'amortissement.

Si vous ne le mettez pas en place au mois 3, vous pourrez le faire plus tard. Vous ne pouvez le faire que si vous avez au moins un site (Devis 2 ou Devis 3)

Application mobile

Vous avez la possibilité de faire développer une application mobile. Coûts : 2 000 € HT à payer comptant avec un taux d'amortissement linéaire annuel de 25%.

Temps que vous devez y consacrer le premier mois : 25 h

L'application mobile n'est possible que si vous avez opté pour le paiement et la réservation en ligne.



